

Organisées par le Journal de l'Action Sociale.
En collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les Départements des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan.



8^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Parcours en protection de l'enfance

PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES

Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



LUNDI 15 ET MARDI 16 JUIN 2015
LE LIBERTÉ – RENNES

PROGRAMME

PROGRAMME



8^{EMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La dernière édition des Assises s'achevait sur le témoignage de jeunes ayant été accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance sur les forces et faiblesses de leur parcours. Ce sera le point de départ de cette 8^e édition en s'attachant plus spécifiquement aux faiblesses pour débattre des pistes d'amélioration souhaitables et découvrir les innovations possibles et existantes. Objectif : améliorer les parcours de ces jeunes et donc leur protection en leur qualité d'enfant mais aussi de futur adulte. Or, quel que soit l'angle d'analyse, cette ambition croise toujours la question de la prise de risques, à des degrés divers et sous toutes ses formes. Lesquelles ? jusqu'où ? Comment en faire une composante positive de l'accompagnement ? C'est ce que nous vous proposons de discuter collectivement.

LUNDI 15 JUIN 2015

SÉANCE PLÉNIÈRE



12h30 - Ouverture de l'accueil et visite des stands

14h00 - 14h45

Mot de bienvenue par Jean-Luc Chenut, *président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.*

Introduction - Pourquoi grandir ? L'énigme de l'enfance.

► **Pierre-Henri Tavoillot**, *philosophe, maître de conférences à la Sorbonne, président du Collège de philosophie.*

14h45 - 15h45

Table ronde 1 – PARCOURS : PROTÉGER QUI ? PROTÉGER QUOI ?

■ **Quels sont les principaux besoins des enfants pour se construire, en particulier lorsqu'ils sont fragilisés par leur histoire familiale ? De quoi souffrent-ils le plus souvent dans leurs parcours en protection de l'enfance ? En quoi leurs besoins et ceux des familles, peuvent-ils se heurter aux limites des pratiques (lourdeurs du dispositif, "parapluies sécuritaires", poids des normes, poids des représentations ? ...) ?**

REGARDS CROISÉS DE :

► **Léo et Cédric**, *administrateurs de la Fédération nationale des Adepape (Associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance) ;*

► **Patrick Ben Soussan**, *psychiatre, responsable du Département de psychologie clinique à l'Institut Paoli Calmettes (Marseille) ;*

► **Catherine Sellenet**, *sociologue, chercheur au Cren (Université de Nantes).*

15h45 - 16h45

Table ronde 2 – PRATIQUES : INTÉGRER LA PRISE DE RISQUES

Les questions et illustrations relatives aux pratiques seront également et spécifiquement traitées en ateliers (voir pages 4 et 5).

■ Qu'entend-on par prise de risques (du risque de partager au risque de se tromper) ? Que recouvre-t-elle spécifiquement dans le champ de la protection de l'enfance ? En quoi le risque est-il une composante positive de l'accompagnement ? En quoi l'absence de prise de risque peut-elle s'avérer contre-productive ? En pratique, quelles innovations mettre en œuvre, en intégrant quels risques, pour améliorer les réponses ?

CONTRIBUTION DE :

▶ **Annie Lambert**, *criminologue, chercheuse à l'Université de Sherbrooke (Québec).*

RETOURS D'EXPÉRIENCES :

L'évolution des pratiques sur le territoire à la suite de l'affaire Marina par :

▶ **Dominique Le Clerc**, *ancien directeur général adjoint chargé de la Solidarité du Conseil départemental de la Sarthe.*

Risques et responsabilités partagés par :

▶ **Xavier Pidoux**, *juge des enfants et vice-président du Tribunal de grande instance d'Avignon.*

Travailler ensemble en institution : les défis d'un management repensé

▶ **Christine Vander Borght**, *psychologue clinicienne, intervenante pour le groupe "Institutions" associé à l'Université de Louvain.*

16h45 - 17h45

Table ronde 3 – GOUVERNANCE : FACILITER LA PRISE DE RISQUES

■ Comment passer du partenariat opérationnel à une approche concertée du parcours de l'enfant entre les différents acteurs (Département, Justice, associations gestionnaires mais aussi École, ville, réseaux d'éducation populaire...) ? Quelles implications au regard de la notion de chef de file ? Quel projet politique dans les institutions pour encourager l'innovation et la prise de risques ? Quelle organisation dans les territoires ? Le point de vue des responsables politiques.

CONTRIBUTIONS DE :

▶ **Véra Briand**, *vice-présidente en charge de la protection de l'enfance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;*

▶ **Christine Penhouët**, *vice-présidente déléguée à l'enfance et à la famille du Conseil départemental du Morbihan ;*

▶ **Nathalie Sarrabezolles**, *présidente du Conseil départemental du Finistère.*

17h45 - 18h15

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION MENÉE AUPRÈS DES DIVERS ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

par **Laurence Rossignol**, *secrétaire d'État chargée de la Famille, des personnes âgées et de l'autonomie.*

MARDI 16 JUIN 2015

MATIN : ATELIERS

9h00 - 12h30

ATELIERS : LE TEMPS DU DÉBAT

■ DES ATELIERS SUR L'INNOVATION ET LE RISQUE EN PRATIQUES

Chacun des ateliers aura comme axes principaux : l'articulation et la coopération des acteurs au service de parcours en protection de l'enfance mieux pensés, plus stabilisés (y compris dans les situations à problématiques multiples); les innovations qui pourraient être développées autour des différentes dimensions du parcours (de l'entrée à la sortie du dispositif ; les différentes prises de risques que cela induit en termes de postures entre professionnels (confiance, partage, ...), à l'égard des enfants et de leurs familles (écoute, travail sur les représentations, sur les capacités parentales, sur les doctrines...), et en termes de choix d'organisation ou de gestion.

■ UN NOUVEAU FORMAT DE DÉBAT

Le format des ateliers de cette 8^e édition a été repensé pour laisser la plus grande place possible au débat avec le public. Dans chacun des ateliers seules deux expériences seront présentées en détail. Elles n'auront pas vocation à couvrir l'ensemble de la problématique, mais simplement d'alimenter le débat sur des points-clé s'y rapportant. L'essentiel du temps sera donc consacré à une discussion avec le public invité à témoigner de ses interrogations et de ses pratiques, enrichie au fil des échanges par la contribution de deux discutants choisis pour leur expérience professionnelle et leur capacité à contribuer à l'animation, aux côtés du modérateur et du rapporteur. Pour chaque atelier un fil conducteur de départ est proposé dans ce programme, mais il sera susceptible d'évoluer au gré de la discussion avec les participants, mais aussi de la teneur de leurs questions écrites recueillies la veille en séance plénière.

■ CINQ ATELIERS AU CHOIX

ATELIER 1 : ÉVALUATION DES SITUATIONS : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 2 : SITUATIONS DE CRISE : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 3 : PROJET POUR L'ENFANT : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 4 : RELATION ÉDUCATIVE : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 5 : SORTIE DU DISPOSITIF : quelles innovations, quelle prise de risques ?

Voir le détail de chaque atelier pages 6 à 10.

12h30- 14h00

Déjeuner sur place

APRÈS-MIDI : SÉANCE PLÉNIÈRE

14h00 - 14h45

Table ronde 1 – RESTITUTION DES ATELIERS

■ **Restitution de l'essentiel des ateliers par les rapporteurs de chacun des cinq ateliers.**

ATELIER 1 : **Thierry Pequignot**, directeur Enfance-jeunesse-sport du Département d'Ille-et-Vilaine.

ATELIER 2 : **Daniel Macé**, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor.

ATELIER 3 : **Roland Willocq**, vice-président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

ATELIER 4 : **Olivier Hiroux**, directeur adjoint de la Protection de l'enfance du Département du Morbihan.

ATELIER 5 : **Gilles Séraphin**, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

14h45- 16h00

Table ronde 2 - LE REGARD DES MÉDIAS : UN RISQUE À PRENDRE ?

■ **La protection de l'enfance est l'affaire de tous. La société a son rôle à jouer aux côtés des acteurs éducatifs et doit être davantage mobilisée. Mais cela implique aussi d'accepter, voire de faciliter le regard de l'autre, et en particulier celui des médias, qui seront plus objectifs si la parole sur la mission de protection de l'enfance est davantage valorisée, incarnée, assumée. Qu'en disent ceux qui influencent l'opinion ?**

REGARDS CROISÉS DE :

- ▶ **Geneviève Avenard**, *défenseure des enfants* ;
- ▶ **Emmanuelle Bercot**, *actrice, scénariste (du film "Polisse"), et réalisatrice (notamment du film "Elle s'en va" (2014) et "La tête haute" présenté en ouverture du festival de Cannes 2015) .*
- ▶ **Mathieu Garnier**, *expert en communication de crise ayant travaillé pour plusieurs collectivités ;*
- ▶ **Philippe Necand**, *journaliste à RTL, assesseur près du tribunal pour enfants de Versailles ;*
- ▶ **Philippe Simon**, *journaliste à Ouest-France.*

16h00 - 16h20

Clôture par Christiane Taubira, ministre de la Justice, garde des Sceaux

Final en chansons avec le Spectacle de Cup song des élèves du collège Camille Guérin de Saint-Méen-le-Grand

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : les 8^e Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, collectivités accueillantes de cette édition. Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres ASE (Anacase), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), le CNFPT, le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la Croix-Rouge française, le Défenseur des Droits, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Ligue de l'enseignement, le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS), le Ministère de la Justice (DPJJ), le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Unioipss), et le soutien d'Askoria, de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles), de l'association A. Retis, et du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE).



ATELIER 1

ÉVALUATION DES SITUATIONS

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Une “bonne sortie” du dispositif c’est d’abord une “bonne entrée”. Laquelle est étroitement liée, en amont, à la qualité de l’évaluation de la situation qui permettra d’apprécier la nécessité d’une admission à l’Aide sociale à l’enfance. C’est là que commence le risque. Le risque lié aux différents spectres de l’évaluation (besoins de l’enfant, compétences parentales, ressources de l’entourage...); le risque lié à la proximité entre l’évaluation et l’investigation ; le risque quant au rôle de chaque acteur et à sa capacité à partager l’information ; le risque inhérent à la prise de décision initiale lorsqu’elle est inspirée par la protection de l’intérêt de l’enfant avant tout autre...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d’aborder en s’appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : **Cristelle Martin**, présidente de l’Association nationale des cadres de l’action sociale des conseils généraux (Ancasd), directrice adjointe Enfance-Famille-Action sociale du Département de la Charente-Maritime.

RAPPORTEUR : **Thierry Pequignot**, directeur Enfance-jeunesse-sport d’Ille-et-Vilaine.

DISCUTANTS :

- ▶ **Antoine Guillet**, assistant de service social, membre du conseil d’administration de l’Association nationale des assistants de service social (Anas).
- ▶ **Nathalie Vabres**, pédiatre coordonnateur de l’Unité d’accueil des enfants en danger au CHU de Nantes.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

- ▶ **La CRIP du Morbihan : une équipe spécialisée du recueil à l’évaluation. Pourquoi ? Comment ?**, par **Anne Morvan-Paris**, directrice de la Famille et de l’action sociale du Morbihan et **Brigitte Kersuzan**, chef de service de la CRIP.
- ▶ **Les équipes SOS Parents-enfants de Belgique : un espace intermédiaire d’écoute, d’observation et de diagnostic en amont de l’intervention administrative**, par **Françoise Hoornaert**, psychologue, coordinatrice d’une équipe.



ATELIER 2

ATELIER PROPOSÉ ET ORGANISÉ
EN COLLABORATION AVEC

ASK  RIA
Les métiers des solidarités

SITUATIONS DE CRISE

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Quelle que soit leur origine (psychosociale, post-traumatique, voire sociopolitique), les situations de crise trouvent le plus souvent une réponse dans l'urgence. Un mode d'intervention qui privilégie la sécurisation à court terme, mais avec son pendant : celui d'une plus grande incertitude à long terme sur le devenir de l'enfant. Un mode de faire qui s'explique par la difficulté à trouver en amont les réponses idoines à des situations complexes, souvent liées à des problématiques multiples, et faisant appel à une multitude d'acteurs (santé, pédopsychiatrie, insertion...). Sans omettre les situations inédites nées de la perte de repères d'une frange de la jeunesse. Comment mieux répondre à ces situations, et en prenant quels risques ?...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Marc Rouzeau, directeur Recherche et Prospective chez Askoria.

RAPPORTEUR : Daniel Macé, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor.

DISCUTANTS :

► Catherine Sellenet, sociologue, chercheur au Cren (Université de Nantes).

► Julie Fergane, substitut du Procureur de la République de Mulhouse.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► Interventions intensives et alternatives au placement en Ille-et-Vilaine
Genèse, déroulement et enseignement de l'expérimentation en cours
par des représentants du Département.

► Les interventions socioéducatives face aux situations de radicalisation : quels repères pour les jeunes ? Quels repères pour les professionnels ?
par Djamel Guessoum, directeur général de l'association Arsej (Réinsertion sociale pour l'enfance et la jeunesse, éducation, formation, emploi).



Jeunes en errance : présentation en images du dispositif d'adaptation des parcours éducatifs (Dape) du Département du Finistère.



ATELIER 3

LE PROJET POUR L'ENFANT

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Au delà de l'obligation réglementaire, comment faire pour que le Projet pour l'enfant constitue la colonne vertébrale d'un parcours mieux pensé, mieux coordonné, plus stable, plus lisible ? L'enjeu se situe dans le dialogue avec l'enfant, les parents, l'entourage ; dans la coopération concertée entre professionnels, entre institutions ; dans une posture qui privilégie la finalité de la démarche sur sa formalisation ; mais aussi peut-être dans la capacité des différents acteurs concernés à accepter les risques, voire les échecs de l'enfant, inhérents à toute éducation. Un parcours mieux pensé, un projet plus risqué ?...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Marie Derain, ancienne Défenseure des enfants.

RAPPORTEUR : Roland Willocq, vice-président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

DISCUTANTS :

► Jean-Michel Permingeat, magistrat détaché, directeur Enfance-Famille du Département du Var.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► **Le projet pour l'enfant : d'un écrit sur les familles à un écrit avec les familles en protection de l'enfance.** Recherche présentée par Magalie Vendé, chargée des mineurs confiés, Département du Finistère, et témoignage de terrain par Catherine Miossec, éducatrice spécialisée, Département du Finistère.

► **L'association SOS Petits princes : un médiateur pour mieux intégrer les familles dans l'élaboration du projet pour l'enfant.** Témoignages de Patrick Grave, directeur de l'association, Luc Fouarge, parrain de l'association et directeur du Centre d'observation et de guidance à Leernes (Belgique), et Virginie Griffart, parent impliqué dans l'association.



Présentation en avant-première de la recommandation du Défenseur des droits portant sur les projets pour l'enfant par Marie Lieberherr, cheffe du pôle Défense des enfants chez le Défenseur des droits.



ATELIER 4

RELATION ÉDUCATIVE

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Tous les anciens accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance en témoignent : la possibilité ou non de construire des liens de qualité et de trouver une figure d'attachement aura été déterminante dans leur parcours et leur devenir. Quelle est la finalité de la relation éducative (en milieu ouvert et en placement) ? Comment favoriser et mieux assumer la part émotionnelle et affective inhérente à cette relation ? Comment ne pas occulter les besoins de l'enfant au profit de la nécessaire collaboration avec les parents ? Comment mieux prendre en compte les tiers qui comptent dans l'environnement de l'enfant ? Comment permettre aux enfants placés de bénéficier au quotidien d'opportunités (et de contraintes) semblables à celles des autres jeunes de leur âge ? Comment préparer et envisager la fin de la relation d'aide, sans pour autant provoquer la rupture ? Du risque de l'attachement au risque du lâcher prise...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Jean-Claude Placiard, conseiller à l'Observatoire national de l'Action Sociale (Odas).

RAPPORTEUR : Olivier Hiroux, directeur adjoint de la Protection de l'enfance du Département du Morbihan.

DISCUTANTS :

- ▶ Gilles Meunier, responsable du développement des activités chez SOS Villages d'Enfants.
- ▶ Claude Felix-Wantersten, pupille de l'État de l'Adepape de l'Ain.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

- ▶ **Relation éducative et interventions sociales dans le milieu de vie de l'enfant.** Contribution d'Alain Grevot, expert en protection de l'enfance à l'Odas, à partir d'une étude rendue publique à cette occasion sur l'accompagnement en milieu de vie.
- ▶ **Les effets bénéfiques sur la relation éducative d'un dispositif d'accompagnement des assistants familiaux dans les Côtes d'Armor** par Pierrick Sorgniart, directeur de l'enfance et de la famille des Côtes d'armor.



ATELIER 5

SORTIE DU DISPOSITIF (JEUNES MAJEURS)

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

Pour les jeunes accompagnés en protection de l'enfance jusqu'à leur majorité, en particulier lorsqu'ils sont placés, l'anniversaire des 18 ans est souvent une échéance angoissante. Comment mieux anticiper leur prise d'autonomie ? Comment, malgré le poids des normes, mieux les préparer à cette autonomie dans les actes de la vie quotidienne ? Comment construire avec eux leur projet de vie future en acceptant le risque de déceptions, voire d'échecs ? À l'arrivée de la majorité, quelles perspectives nouvelles leur offrir, en particulier lorsque ce sont les plus fragiles ? Et avec quels acteurs coopérer au-delà des professionnels ? Ou comment prendre le risque de dissocier l'inévitable sortie du dispositif de la fin de toute "protection"...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Mohamed L'Houssni, directeur de l'association A.Rétis.

RAPPORTEUR : Gilles Séraphin, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

DISCUTANTS :

► **Claude Le Merrer**, secrétaire général de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

► **Jean-Jacques Zeza-Redon**, directeur du Foyer éducatif Céline Lebret (87).

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► **Créer une relation de confiance et d'aide entre un jeune et un parrain : exemple dans le Finistère**, par Marie-christine Le Clezio, directrice adjointe Enfance-Famille du Département du Finistère, Sylviane Gorret, membre de l'Adepape du Finistère, et Marie-Renée de Kéroulas de France Bénévolat.

► **Un nouveau mode de gouvernance pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé pour les jeunes les plus en risque de précarisation : l'expérimentation d'accompagnement vers l'autonomie menée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et ses partenaires locaux en Meurthe-et-Moselle**. Par Myriam Pétreil, conseillère technique à la direction territoriale PJJ Lorraine Sud, et Sarah Simon, éducatrice missionnée sur le projet.